

Nombre de conseillers

en exercice : 09

Présents : 06

Votants : 06

L'an deux mille dix- huit,
Le trente et un du mois d'août

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE FRESSENGEAS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Robert FARGEOT Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27/08/2017

Présents : M. FARGEOT, M. AUGÉIX, Mme BILLAT, MM. DOUCHET, BARRAUD, MARTIAL

Absents : MM. JAVANAUD, LESPINAS, PUYRIGAUD

Madame BILLAT Catherine a été élue secrétaire.

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2017 DU SIAEP LA CHAPELLE FAUCHER

Conformément à l'article 3 du décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire présente pour l'exercice 2017 le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de la Chapelle Faucher-Cantillac.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

VENTE DE BIENS COMMUNAUX

M. le Maire rappelle au Conseil qu'il a été saisi de plusieurs demandes d'achat de bâtiments et terrains communaux : ancienne maison PUIDOYEUX, ancienne mairie et terrain communal au lieu-dit « La Vaularia ».

Dans le cas d'une suite favorable pour ces ventes, M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à mener les différentes transactions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

☞ **CONSENT** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout compromis de vente et l'acte authentique de vente ;

☞ **CONSENT** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mandater toutes expertises immobilières obligatoires lors d'une vente immobilière.

☞ **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession

Le Maire,



La Secrétaire



Les Membres du Conseil Municipal

